



ACCORD FILIALES

CADRE SOCIAL DES FILIALES : COPIE À REVOIR !

La direction a convoqué une table-ronde nationale Groupe qui se voulait conclusive sur le futur cadre social des filiales le 25 mars 2024.

Face à un projet unitaire complet et aux échanges nourris, la direction a annoncé se donner quelques jours de réflexion pour décider des suites à donner aux discussions

L'ouverture de cette négociation par une déclaration unitaire de toutes les fédérations a donné le ton des premiers échanges. Quelques jours avant, un courrier unitaire accompagné de propositions de réécriture d'accords existants et du Statut avait été transmis à la direction.

Ce projet unitaire permet de garantir tous les droits repris dans l'ensemble des accords collectifs, mais aussi de revenir sur les récentes évolutions du Statut visant à réduire les capacités d'intervention des cheminots dans un contexte de remise en cause de leurs droits.

MAINTENIR LES DROITS DE TOUS LES CHEMINOTS !

La direction entendait circonscrire les discussions aux seules filiales créées en réponse aux appels d'offres. Pour autant, l'ensemble des fédérations a porté la nécessité d'élargir le périmètre des discussions.

À 9 mois du transfert annoncé des cheminots de Fret dans deux filiales, le refus de l'inclure dans le périmètre de l'accord est inacceptable, et ce alors que Gouvernement et direction s'obstinent à décliner le plan de discontinuité et la liquidation de Fret SNCF.

De la même manière, les propositions unitaires qui ont été portées permettent de garantir la continuité des droits des cheminots dans les groupements d'entreprises, mais aussi plus largement dans les filiales que pourrait créer la SNCF, comme OUIGO Vitesse classique, ou encore d'autres activités.

L'UNITÉ SOCIALE DES CHEMINOTS

Les propositions portées par l'intersyndicale garantissent la pérennité du Comité Central du Groupe Public Ferroviaire dans l'ensemble de ses prérogatives, y compris pour les activités sociales à caractère national, mais aussi nos activités sociales de proximité proposées par les CASI.

Pour la CGT, cette table-ronde, annoncée comme conclusive, n'a pas permis d'acter des avancées sur l'ensemble des sujets portés unitairement, à savoir le champ d'application, la garantie de l'application de l'ensemble du Statut, le maintien des accords Groupe et référentiels RH d'entreprise ou métiers. Les débats ont aussi montré les manques ou incohérences d'un texte ne garantissant pas la continuité des droits des cheminots.

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS ENTEND POURSUIVRE ET INTENSIFIER LA BATAILLE CONTRE LA CONCURRENCE ENGAGÉE DEPUIS 2018, NOTAMMENT PAR LE MAINTIEN DES DROITS DE TOUS LES CHEMINOTS.

